MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
EN CHARGE DES FINANCES ET DE LA MICROFINANCE

RÉPUBLIQUE DU BENIN

368, Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 302 COTONOU
Tél : 21 30 10 20 - Fax : 21 30 18 51
www.finances.bj

ARRÊTÉ

Année 2026-N°536-c /MEF-MFF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP....047.....SGG26

Portant agrément de change manuel de la société

"AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP"

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DES FINANCES ET DE LA MICROFINANCE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu le règlement n° 06/2024/CM/UEMOA du 20 décembre 2024 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

vu le décret n° 2026-402 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances, en charge des Finances et de la Microfinance ;

vu l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

vu l'instruction n° 07/07/2025/RFE du 07 juillet 2025 de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative aux conditions d'exercice de l'activité d'agréé de change manuel ;

vu la lettre n° 005/NA/RGA/06/2026 du 15 juin 2026 de Madame Assimawou Alakè ALLOHOUNGO, relative à une demande d'agrément au profit de la société **"AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP"** aux fins d'exécuter des opérations de change manuel ;

vu l'avis conforme n° 007/2026/BCEAO du 08 septembre 2026 favorable à la délivrance d'une autorisation portant agrément de change manuel à la société "**AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP**"

ARRÊTE

Article premier

La société "**AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP**" est agréée aux fins d'exécuter des opérations de change manuel sous le numéro **007/2026/BCEAO**.

Article 2

Madame Assimawou Alakè ALLOHOUNGO, Gérante de la société "**AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP**" est tenue, dans l'exercice de cette activité, de se conformer aux dispositions du règlement n°06/2024/CM/UEMOA du 20 décembre 2024 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA et des instructions de la BCEAO réglementant les opérations de change manuel.

Article 3

L'exercice de cette activité est subordonné à l'aménagement de locaux fonctionnels.

Article 4

Au terme d'une période de six (06) mois, lorsqu'il est constaté que le bureau de change manuel n'a pas démarré ses activités, l'agrément devient nul de plein droit et le bénéficiaire perd sa qualité d'agréé de change manuel.

Article 5

Le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et le Directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel

Cotonou, le 01 OCT 2026

Rep. du Bénin • Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé des Finances et de la Microfinance • LE MINISTRE

Nicolas YENOUSSI

AMPLIATIONS : PR 2 – CS 2 – PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 20 – DGTCP 4 – BCEAO 2 – APBEF 1 – BIIC 1 – BOA-BENIN 1 – ORABANK BENIN 1 - SGB 1 - ECOBANK BENIN 1 – UBA-BENIN 1 – NSIA BANK BENIN 1 – BSIC BENIN 1 – BAB 1 –CORIS BANK-BENIN 1 – BGFIBANK BENIN 1 – BANGE BANK BENIN 1 – CBAO 1 – SONIBANK-BENIN 1 – AFGC 1 – FASEG 1 – FADESP 1 – DAN 1 – JORB 1 – la société "AS LA CRAINTE DE DIEU GROUP" 1